



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE

DELIBERATION N°DCC2024-010

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire : **24**

En exercice : **24**

Qui ont pris part à la délibération : **16**

Absents : **8**

Pouvoir : **0**

Pour : **16**

Contre : **0**

Abstentions : **0**

Date de la convocation : **18 Janvier 2024**

Date d'affichage : **23 Janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël Dominique LIVRELLI en son siège.

Etaient présents : Noël-Dominique LIVRELLI, Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Monique CHIOCCA, Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Ange-Marie GAMBARELLI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Patrick NANNI, Pierre POLI

Secrétaire de séance élue : Madeleine GUGLIELMI

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « U PIANU D'ESE ».

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, portant transfert de la compétence de gestion de la station de ski d'Ese.

Vu la délibération n°DCC 2023-101 en date du 30 novembre 2023, portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et adoptant ses statuts ;

Vu les statuts de la régie u Pianu d'Ese ;

Invite les conseillers communautaires qui le souhaitent à faire acte de candidature pour siéger au sein du conseil d'exploitation de la régie.

Sont Candidats : M. Noël-Dominique LIVRELLI ; M. Jean-Baptiste GIFFON ; Mme Roselyne FOLACCI ; M. Paul MAZZACAMI ; M. Jean-Jacques MURACCIOLI ; M. Dominique VINCENTI ; Mme Madeleine GUGLIELMI ; M. François CHIARASINI ; M. Antoine PELLEGRINETTI ; Mme Marie-France ORSONI ; M. Jean-Baptiste MAZZACAMI.

Après avoir procédé au vote, sont donc désignés à l'unanimité au sein du Conseil d'exploitation de la régie u Pianu d'Ese les élus suivants :



11 REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI DESIGNES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE	M. Noël-Dominique LIVRELLI
	M. Jean-Baptiste GIFFON
	Mme Roselyne FOLACCI
	M. Paul MAZZACAMI
	M. Jean-Jacques MURACCIOLI
	M. Dominique VINCENTI
	Mme Madeleine GUGLIELMI
	M. François CHIARASINI
	M. Antoine PELLEGRINETTI
	Mme Marie-France ORSONI
	M. Jean-Baptiste MAZZACAMI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance
Madeleine GUGLIELMI

Le Président
Noël-Dominique LIVRELLI



La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr